

## Table des matières

<b>1. Conditions et modalités du programme RONAvantages et de la carte RONA</b> .....	1
<b>2. Les avantages et caractéristiques du programme RONAvantages</b> .....	1
2.1. Avantage AIR MILES.....	1
A. 1 mille de récompense AIR MILES par tranche de 20 \$ d'achats mensuels avant taxes.....	1
B. Modifications.....	2
2.2. Avantage remise annuelle en cartes-cadeaux RONA.....	3
A. Calcul de la remise annuelle en cartes-cadeaux RONA.....	3
B. Vérification de la valeur des transactions cumulées.....	4
C. Expiration des cartes-cadeaux RONA.....	4
D. Modifications.....	4
2.3 Offre d'adhésion RONAvantages.....	4
2.4 Avantage des options de paiement flexibles.....	5
A. Paiement reporté sans intérêt.....	5
B. Plan multiachat.....	5
C. Plans promotionnels.....	6
D. Autres conditions applicables aux offres de financement.....	6
E. Modifications.....	7
<b>3. Autres caractéristiques de la carte RONA</b> .....	7
<b>4. Informations générales</b> .....	7

**1. Conditions et modalités du programme RONAvantages et de la carte RONA**

Pour bénéficier des avantages du programme RONAvantages, ci-après nommé «le programme», vous devez être résident du Canada et être détenteur de la carte de crédit RONA privative aux particuliers, ci-après nommée « carte RONA ». Toute demande de carte RONA est sujette à l'approbation de la Fédération des caisses Desjardins du Québec (« la Fédération »). Certaines conditions s'appliquent. Le détenteur doit se référer au contrat de crédit variable («CCV») pour toutes autres modalités de crédit.

La carte RONA est acceptée chez les marchands participants RONA et Réno-Dépôt et autres bannières de RONA inc. («RONA») participantes.

Ce programme s'adresse uniquement aux particuliers. Les personnes morales et les groupements de personnes ne peuvent y participer. À l'exception du Programme AIR MILES<sup>md</sup>, un détenteur de carte RONA ne peut pas combiner aucune autre offre.

**2. Les avantages et caractéristiques du programme RONAvantages :**

**2.1. Avantage AIR MILES :**

**A. 1 mille de récompense AIR MILES par tranche de 20 \$ d'achats mensuels avant taxes**

Le détenteur de carte RONA accumule un mille de récompense AIR MILES<sup>md</sup> par tranche de 20 \$ d'achats avant taxes portés à la carte RONA, selon le cycle de facturation. Le nombre de milles de récompense AIR MILES accordé est arrondi au nombre entier inférieur. Aucune fraction de mille de récompense n'est attribuée. Les milles de récompense AIR MILES sont accordés sur les transactions portées à la carte RONA (achats moins retours) chez les marchands participants. Les frais d'intérêt ou autres frais sont exclus du calcul des milles de récompense AIR MILES. Il faut compter jusqu'à trente (30) jours ouvrables suivant l'envoi d'un relevé de compte de la carte RONA pour le dépôt des milles de récompense AIR MILES au compte d'adhérent AIR MILES.

Pour obtenir des milles de récompense AIR MILES, le détenteur doit indiquer son numéro d'adhérent AIR MILES à l'endroit indiqué sur la demande de carte RONA. S'il n'a pas de numéro d'adhérent AIR MILES, il doit demander la carte AIR MILES en ligne à [airmiles.ca](http://airmiles.ca). Par la suite, le détenteur de carte RONA a la responsabilité de communiquer le numéro d'adhérent AIR MILES aux Services de cartes Desjardins au numéro suivant : 1 800 363-3380. Les milles de récompense AIR MILES seront calculés à partir de la date où les Services de cartes Desjardins recevront le numéro d'adhérent AIR MILES. Aucune rétroaction d'émission de milles AIR MILES ne pourra être autorisée et allouée. L'offre peut être modifiée ou prendre fin sans préavis.

Pour obtenir **jusqu'à deux (2) fois** les milles de récompense AIR MILES, le détenteur de carte RONA doit payer ses transactions avec sa carte RONA et présenter sa carte d'adhérent AIR MILES au même moment.

Les offres de milles bonis sont applicables uniquement sur présentation de la carte d'adhérent AIR MILES et ne s'appliquent pas à la carte RONA à l'exception d'offres promotionnelles AIR MILES reliées à l'utilisation de la carte RONA qui peuvent de temps à autre être en vigueur.

Si des milles bonis AIR MILES sont offerts dans le cadre d'une promotion reliée à l'usage de la carte RONA, ceux-ci seront émis uniquement selon le respect des conditions de l'offre.

**Conditions générales du programme AIR MILES chez RONA :**

Achat en magasin : Obtenez 1 mille AIR MILES avec chaque tranche d'achat de 20 \$ (avant taxes) en une seule transaction, après l'application des rabais et des exclusions, dans tous les magasins RONA participants.

Achat en ligne sur rona.ca : Obtenez 1 mille AIR MILES avec chaque tranche d'achat de 20 \$ (avant taxes) calculé sur la valeur de chaque commande récupérée en magasin ou livrée à l'adresse indiquée pour livraison, après l'application des rabais et des exclusions, pour tous les magasins RONA participants. Le nombre de mille de base total calculé sur une commande en ligne récupéré en magasin ou livrée à l'adresse indiquée pour livraison, pourrait varier du nombre de milles affichés dans le panier d'achat, puisque les milles de base sont calculés sur la valeur de chaque commande récupérée en magasin ou livrée à l'adresse indiquée pour livraison, le cas échéant, et non sur la valeur totale de la commande en ligne.

Autres conditions : Les exclusions comprennent, sans s'y limiter, l'achat de cartes-cadeaux, les dons, les achats portés à un compte ouvert chez un marchand RONA et les achats des clients avec une entente contractuelle. Les achats portés à la limite régulière ou de financement des cartes de crédit RONA sont admissibles à recevoir des milles AIR MILES à compter du moment où le numéro AIR MILES a été jumelé au compte de crédit ou de financement. Le nombre de milles accordés est arrondi au plus petit nombre entier. Les milles AIR MILES sont accumulés et comptabilisés non pas au moment du paiement du bien ou du service par le client, mais au moment de la prise de possession du bien par le client dans le cas de l'achat d'un bien, ou au moment où le service a été complété et que le certificat d'acceptation des travaux a été signé par le client dans le cas de l'achat d'un service. De plus, pour que les milles AIR MILES soient accumulés et comptabilisés au moment de la prise de possession du bien ou de la complétion du service, les biens et/ou services doivent avoir été préalablement payés en totalité par le client. À titre d'exemple et sans limiter la généralité de ce qui précède : (1) pour les commandes en ligne, les commandes spéciales et l'achat d'un électroménager, les milles AIR MILES sont accumulés et comptabilisés lors de la réception du bien par le client via livraison ou lors de la cueillette du bien par le client en magasin, et ce, seulement si le bien a été préalablement payé en totalité par le client; (2) pour les services d'installation, les milles AIR MILES sont accumulés et comptabilisés lorsque les services et travaux sont complétés, et ce, seulement dans la mesure où le client a dûment signé le certificat d'acceptation des travaux et a préalablement payé en totalité les travaux et services. En cas de retour de marchandise, les milles de base seront recalculés et déduits du compte de l'adhérent AIR MILES. La carte d'adhérent AIR MILES doit être présentée au moment de la transaction en magasin et/ou le numéro d'adhérent AIR MILES doit avoir été inscrit dans le panier d'achat en ligne. Certaines conditions s'appliquent. Renseignements en magasin. Cette offre peut être modifiée sans préavis.

**B. Modifications**

RONA se réserve le droit de modifier, de suspendre ou d'annuler l'avantage prévu au présent article, en tout ou en partie, à tout moment, avec ou sans préavis au détenteur et tel que prescrit par la loi.

## 2.2. Avantage remise annuelle en cartes-cadeaux RONA :

### A. Calcul de la remise annuelle en cartes-cadeaux RONA

Le détenteur d'une carte RONA peut obtenir de RONA jusqu'à 5% de remise annuelle en cartes-cadeaux RONA. Le montant de la remise annuelle en cartes-cadeaux RONA est déterminé selon un pourcentage variant entre 2% et 5% selon l'échelle de remise établie ci-après. Les transactions portées sur la limite courante et sur la limite de financement Accord D Desjardins de la carte RONA sont incluses dans le calcul de la remise. Sont exclus du calcul de la remise : les taxes, les frais d'intérêt et tout autre frais. Pour être éligible à la remise, les transactions d'achat annuelles moins les transactions de retour annuelles portées à la carte RONA doivent excéder 2 000 \$, un pourcentage de remise annuelle en cartes-cadeaux sera alors calculé selon l'échelle ci-après.

Le maximum annuel de remise en cartes-cadeaux RONA est de 1 000 \$.

Échelle de remise selon le volume annuel d'achats avant taxes :

2 000,00 \$ à 4 999,99 \$	=	2 %
5 000,00 \$ à 7 499,99 \$	=	3 %
7 500,00 \$ à 9 999,99 \$	=	4 %
10 000,00 \$ et plus	=	5 % (max. 1 000 \$)

- La remise des cartes-cadeaux RONA est calculée à la date d'anniversaire d'émission de la carte RONA et est arrondie au nombre entier supérieur.
- Les cartes-cadeaux RONA sont envoyées par courrier recommandé au plus tard soixante (60) jours après la date anniversaire du compte de la carte RONA.
- Pour se prévaloir de cet avantage, le compte de la carte RONA doit être ouvert et ne pas être en souffrance au moment de l'émission des cartes-cadeaux s'il y a lieu.

### Exemples de remise annuelle

#### Exemple 1

Le total des transactions (avant taxes) portées à la limite de financement Accord D Desjardins	350 \$
Achats (avant taxes) portés à la limite courante de la carte	100 \$
Retours (avant taxes) de marchandises portés à la carte	25 \$
Total des transactions (avant taxes)	425 \$

Aucune remise ne sera accordée car le minimum requis de 2 000 \$ n'a pas été atteint.

#### Exemple 2

Le total des transactions (avant taxes) portées à la limite de financement Accord D Desjardins	5 000 \$
Achats (avant taxes) portés à la limite courante de la carte	1 500 \$
Retours (avant taxes) de marchandises portés à la carte	100 \$
Total des transactions (avant taxes)	6 400 \$

Pourcentage de la remise atteint	3 %
Valeur de la remise en cartes-cadeaux	192 \$

#### Exemple 3

Le total des transactions (avant taxes) portées à la limite de financement Accord D Desjardins	23 000 \$
--	-----------

Achats (avant taxes) portés à la limite courante de la carte	4 500 \$
Retours (avant taxes) de marchandises portés à la carte	500 \$
Total des transactions (avant taxes)	27 000 \$

Pourcentage de la remise atteint	5 % ou maximum de 1 000 \$
Valeur de la remise en cartes-cadeaux	1 000 \$

#### **B. Vérification de la valeur des transactions cumulées**

Le détenteur est responsable de la vérification de chaque relevé de compte qu'il reçoit. Il doit aviser la Fédération de toutes erreurs ou omissions sur son relevé de compte.

RONA se réserve le droit de demander au détenteur les copies de factures portées au compte de la carte RONA pour calculer la remise annuelle en cartes-cadeaux RONA. RONA n'est pas responsable, et se dégage de toute responsabilité, en cas de toute erreur de la part de la Fédération.

Un détenteur qui croit ne pas avoir reçu le bon montant de remise annuelle en cartes-cadeaux RONA devra en faire la preuve par écrit, avec factures et pièces justificatives à l'appui, à l'adresse suivante :

RONA inc.  
À l'attention de Services marketing - RONAvantages  
220 Chemin du Tremblay  
Boucherville QC J4B 8H7

#### **C. Expiration des cartes-cadeaux RONA :**

Les cartes-cadeaux RONA émises dans le cadre du programme RONAvantages n'ont aucune date d'expiration. Les cartes-cadeaux RONA seront réputées actives au moment de l'envoi postal par courrier recommandé ou par tout autre forme de remise directe des cartes-cadeaux RONA au détenteur. Le détenteur de la carte RONA doit accepter les modalités des cartes-cadeaux RONA inscrites au verso de chaque carte.

#### **D. Modifications**

RONA se réserve le droit de modifier, de suspendre ou d'annuler l'avantage prévu au présent article, en tout ou en partie, à tout moment, avec ou sans préavis au détenteur et tel que prescrit par la loi.

### **2.3. Offre d'adhésion RONAvantages :**

± Éligibilité sous réserve de l'approbation de la Fédération des caisses Desjardins du Québec (« la Fédération »). Certaines conditions s'appliquent. RONAvantages s'adresse uniquement aux particuliers. Offre valide sur une nouvelle adhésion à la carte de crédit RONA en magasin, chez un marchand participant ou en ligne. L'offre de remise en carte-cadeau RONA est valide sur la première transaction en magasin de 299\$ ou plus avant taxes portée au compte. **Remise maximale allouée : 500\$.** Offre applicable sur les produits vendus à prix réguliers, à rabais, aux commandes spéciales mais certaines catégories pourraient être exclues (renseignez-vous auprès de votre magasin RONA participant pour connaître ces exclusions de catégories – ces exclusions pourraient être différentes selon les offres en vigueur). Ne s'applique pas sur (i) le tarif des différents services tels que l'installation, la livraison, la location, le service de coupe, etc. et (ii) l'achat de carte-cadeau, les achats faits antérieurement, les mises de côté, un achat porté au compte ouvert ou pour les clients avec ententes contractuelles particulières. Le montant reçu en carte-cadeau est applicable seulement sur un prochain achat et l'utilisation de la carte-cadeau constitue l'acceptation des

modalités inscrites au dos de la carte. Ne peut être jumelée à aucune autre offre promotionnelle à l'exception des offres de prime AIR MILES<sup>md</sup>. L'offre peut être modifiée ou prendre fin sans préavis. Modalités et conditions en magasin ou sur [www.ronavantages.ca](http://www.ronavantages.ca).

<sup>md/mc</sup> Marque déposée/ de commerce d'AM Royalties Limited Partnership, employé en vertu d'une licence par LoyaltyOne, Co. et RONA inc.

#### 2.4. **Avantage des options de paiement flexibles:**

En tout temps, pour bénéficier de l'une ou l'autre des options de paiement flexibles ci-dessous, le détenteur doit le spécifier au marchand au moment de la transaction.

L'éligibilité d'un détenteur à l'une des options de paiement suivantes est en tout temps sous réserve de l'approbation de la Fédération et les taux d'intérêt sont sujets à changement.

Ces options de financement offertes chez les marchands participants ne peuvent être utilisées pour procéder à l'achat de cartes-cadeaux RONA. Les options de financement ne sont pas applicables sur les achats en ligne.

##### **A. Paiement reporté sans intérêt**

- (a) Payez dans trois (3) mois sans intérêt, achat minimum de 100 \$ avant taxes.
- (b) Payez dans six (6) mois sans intérêt, achat minimum de 300 \$ avant taxes.

Si le montant du financement n'est pas entièrement payé à la date d'échéance, il sera converti en financement par versements mensuels égaux et consécutifs à un taux d'intérêts annuel d'au plus 21,9%, le tout, selon le tableau ci-après :

Solde à la date d'échéance	Nombre de versements mensuels
Inférieur à 1 000,00 \$	12
1 000,00 \$ – 2 999,99 \$	24
3 000,00 \$ et plus	36

Exemple :

<b>EXEMPLES DES FRAIS DE CRÉDIT</b>				
	<b>COÛT ANNUEL</b>		<b>COÛT POUR UNE PÉRIODE DE 30 JOURS</b>	
<b>TAUX D'INTÉRÊT ANNUEL</b>	Solde quotidien moyen		Solde quotidien moyen	
	<b>100 \$</b>	<b>500 \$</b>	<b>100 \$</b>	<b>500 \$</b>
<b>19,9%</b>	19,90 \$	99,50 \$	1,64 \$	8,18 \$
<b>21,9%</b>	21,90 \$	109,50 \$	1,80 \$	9,00 \$

Le taux d'intérêt annuel peut être applicable à un achat courant, un achat par versement égaux, un achat à paiement reporté, un achat par versements égaux reportés ou des achats multiples par versements égaux.

##### **B. Plan multiachat**

L'offre «**Achats multiples par versements égaux**» ou «**Plan Multiachat**» permet d'effectuer des achats multiples au cours d'une période de deux (2) mois («la période de report»), pour la réalisation d'un projet déterminé, sans remboursement

ni intérêt pendant cette période. À la fin de la période de report, le solde des achats multiples est remboursable en vingt-quatre (24) ou trente-six (36) versements mensuels égaux et consécutifs, selon le plan inscrit pour les transactions durant la période de report, au taux d'intérêt annuel de 13,5 % (pour les plans en vingt-quatre (24) et en trente-six (36) versements) si le solde est inférieur à 2 500 \$ ou, si ce solde est égal ou supérieur à 2 500 \$, au taux d'intérêt annuel de 4 % (pour le plan en vingt-quatre (24) versements) ou de 6 % (pour le plan en trente-six (36) versements). Les mensualités égales sont incluses dans le paiement minimum dû sur la carte.

Le tableau ci-après illustre les modalités de financement

Solde des achats multiples après la période de report	Taux d'intérêt annuel	nombre de mensualité	Ex. valeur d'un projet	Mensualité	Coût total du crédit
Solde inférieur à 2 500\$	13,5%	24	1 500 \$	71,67 \$	219,97 \$
Solde égal ou supérieur à 2 500\$	4%	24	2 500 \$	108,56 \$	105,50 \$
Solde inférieur à 2 500\$	13,5%	36	1 500 \$	50,90 \$	332,51 \$
Solde égal ou supérieur à 2 500\$	6%	36	2 500 \$	76,05 \$	237,97 \$

Exemple du taux applicable si le paiement dû n'est pas acquitté à échéance :

EXEMPLES DES FRAIS DE CRÉDIT				
	COÛT ANNUEL		COÛT POUR UNE PÉRIODE DE 30 JOURS	
TAUX D'INTÉRÊT ANNUEL	Solde quotidien moyen		Solde quotidien moyen	
	100 \$	500 \$	100 \$	500 \$
19,9%	19,90 \$	99,50 \$	1,64 \$	8,18 \$
21,9%	21,90 \$	109,50 \$	1,80 \$	9,00 \$

Le taux d'intérêt annuel peut être applicable à un achat courant, un achat par versement égaux, un achat à paiement reporté, un achat par versements égaux reportés ou des achats multiples par versements égaux.

### C. Plans promotionnels

D'autres plans de financement promotionnels sans intérêt peuvent être offerts au détenteur de temps à autre pour des durées limitées et à certaines conditions.

Par exemple, un plan de paiements mensuels égaux sans intérêt. Les conditions suivantes s'appliqueraient à cette offre :

Ne peut être combinée à aucune autre promotion, ni à l'offre d'adhésion à la carte de crédit RONA.

« **Paiements mensuels égaux, sans intérêt** » permet de rembourser un achat par versements égaux et consécutifs exigibles en mensualités égales sans intérêt. Les mensualités égales sont incluses dans le paiement minimum dû sur la carte de crédit. Si le paiement minimum dû n'est pas acquitté à échéance, le taux d'intérêt annuel de la carte RONA, qui est d'au plus 19,9 %, s'applique à la mensualité égale impayée.

### D. Autres conditions applicables aux offres de financement

Si le paiement minimum dû n'est pas acquitté à échéance, le taux d'intérêt annuel de la carte RONA, qui est d'au plus 19,9 %, s'applique à la mensualité égale

impayée, incluant le versement mensuel. Le délai de grâce de la carte RONA pour acquitter le solde total du relevé sans être obligé de payer des intérêts est de vingt-et-un (21) jours à partir de la mise à la poste du relevé mensuel ou de sa mise en disponibilité en format électronique. Le paiement minimum mensuel devant être fait sur la carte RONA est égal à 5 % de la somme : (i) du solde indiqué sur le relevé de la période précédente, (ii) des intérêts applicables sur les achats et mensualités impayés à l'échéance de la période précédente, (iii) des achats courants pour la période visée par le relevé, (iv) du ou des versements mensuels dû(s) pour des achats multiples par versement égaux ou en vertu d'un Plan Multiachat pour la période visée par le relevé, (v) du montant des achats à paiement reporté exigible à la date du relevé et (vi) de tout montant en souffrance et toute autre somme prévue par le contrat de la carte RONA, ou 10\$ auquel nous ajoutons les montants dus en lien avec un financement Accord D et tout montant en souffrance.. D'autres conditions peuvent s'appliquer. Référez-vous au **CCV** de la carte RONA.

#### **E. Modifications**

RONA se réserve le droit de modifier, de suspendre ou d'annuler les options de paiement flexibles prévues au présent article (en tout ou en partie) à tout moment, avec ou sans préavis au détenteur et tel que prescrit par la loi.

#### **3. Autres caractéristiques de la carte RONA :**

- Deux limites de crédit distinctes : une limite pour les achats courants et une limite Accord D Desjardins permettant d'obtenir chez les marchands participants du financement pour l'achat de biens et services.
- Aucuns frais annuels;
- Cartes additionnelles sans frais;
- Des offres exclusives ponctuelles insérées à même le relevé de compte;
- Taux d'intérêt annuel de la carte RONA de 19,9 %. Le taux d'intérêt est sujet à changement;
- Le paiement du compte RONA est accepté dans la plupart des institutions financières et dans certains magasins participants.

#### **4. Informations générales**

RONA se réserve le droit de modifier, de suspendre ou d'annuler le programme RONAvantages (en tout ou en partie) à tout moment, avec ou sans préavis et tel que prescrit par la loi. Un tel changement peut modifier, entre autres l'offre de mille de récompense AIR MILES reliée à la carte de crédit RONA et la valeur ou l'échelle de remise annuelle en cartes-cadeaux RONA. Les milles de récompense AIR MILES<sup>md</sup> et la remise en cartes-cadeaux RONA ne peuvent pas être transférés à un autre détenteur. RONA se réserve le droit, après enquête, de confisquer les milles de récompense AIR MILES et la remise en cartes-cadeaux RONA à l'intention du détenteur, s'il y a, de sa part, un non-respect des conditions, déclaration inexacte de la part du détenteur, fraude et/ou abus relatifs au programme RONAvantages. La carte RONA ne peut être utilisée pour payer en tout ou en partie un compte-charge ouvert chez un marchand participant. L'administration du programme RONAvantages est sous la responsabilité exclusive de RONA. En participant au programme RONAvantages, le détenteur consent à dédommager et à dégager RONA, ses filiales et tous les marchands du réseau RONA à l'égard de toutes pertes ou dommages que le détenteur pourrait subir en raison de sa participation au programme RONAvantages, y compris, sans restriction, tout litige concernant le solde de milles de récompense AIR MILES et la valeur de la remise en cartes-cadeaux RONA. La collecte, l'utilisation et la divulgation des renseignements personnels sont régies par la politique du respect de la vie privée publiée et disponible sur rona.ca et selon le consentement inscrit sur la demande de carte RONA et selon les modalités prévues à cet effet au CCV. Le programme RONAvantages est assujéti aux lois et règlements de la province de Québec et celles du Canada y sont applicables.



La Fédération ne peut être tenue responsable du refus par un marchand d'accepter la carte RONA. La Fédération n'est pas responsable de la gestion du programme.

La carte RONA est la propriété de la Fédération, celle-ci se réserve le droit d'en reprendre ou d'en faire reprendre possession et de mettre fin en tout ou en partie, à un ou à plusieurs services qu'elle procure et ce sans préavis au détenteur. Dans l'un ou l'autre de ces cas, la responsabilité de la Fédération ne peut être mise en cause. RONA ne peut être tenue responsable de toutes décisions de la Fédération à cet égard.

<sup>md /mc</sup> Marque déposée / de commerce d'AIR MILES International Trading B.V., employée en vertu d'une licence par LoyaltyOne, Co. et RONA inc.